

L'HISTORIEN
DEVANT LE TEMOIGNAGE PROVOQUÉ :
LE CAS DES ANCIENS HAUTS FONCTIONNAIRES DES FINANCES

Article extrait de la revue *Recherches contemporaine*, n°1, 1993

Nathalie CARRE de MALBERG
Florence DESCAMPS

Notre revue a proposé à Nathalie Carré de Malberg de faire, ici, le bilan de son expérience en matière de collecte et d'exploitation des témoignages oraux ou écrits recueillis auprès des inspecteurs des Finances actifs entre 1918 et 1942 et de tirer quelques enseignements pratiques et scientifiques de la méthode employée et des résultats qu'elle a obtenus, et cela sans occulter les problèmes, les erreurs, les déceptions ou les doutes qu'elle a pu rencontrer¹. Nathalie Carré de Malberg a demandé à Florence Descamps et à son équipe² de compléter ses réponses. Leur propos sera précédé d'une brève présentation des travaux conduits par chacune.

Le Comité pour l'histoire économique et financière de la France (C.H.E.F.F.), rattaché au ministère de l'Economie et des Finances, dont Florence Descamps assure le secrétariat scientifique, a entrepris depuis 1988 la constitution d'un fonds d'archives orales en organisant le recueil des souvenirs des hauts fonctionnaires du ministère des Finances depuis les années 1930. Après une première phase consacrée à la conservation de la mémoire des plus

¹. Rappelons que le *Bulletin du Centre d'histoire de la France contemporaine* a publié dans son numéro 1, 1980, p. 14-37, l'interview de René Pleven et dans son numéro 2, 1981, p. 33-67, l'interview d'Emmanuel Mönick. Voir aussi dans le n° 11, 1990, p. 49-59, le montage d'interviews réalisé par Alain Faure, "Camille et Jeanne, ouvrières à la raffinerie Say".

². Florence Descamps est secrétaire scientifique du Comité pour l'histoire économique et financière de la France et a écrit : "Les archives orales du Comité pour l'histoire économique et financière ou la fabrication d'une source", *Etudes et Documents*, III, 1991, Paris, C.H.E.F.F. p. 511-539, ainsi que : "Les hauts fonctionnaires des Finances et le plan Marshall", in *Le plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, C.H.E.F.F., 1993. Les autres membres de l'équipe sont Laure Quennouelle, (auteur de : "Les hauts fonctionnaires et la monnaie, 1945-1958", *Etudes et Documents*, VI-1994, à paraître), Valérie Pernot-Burckel ("L'élaboration du décret de 1962 portant réglementation sur la Comptabilité publique", à paraître) et Aude Terray ("Les attachés financiers à Washington de 1919 à nos jours", in *La Revue du Trésor*, août-sept. 1993, p. 520-527).

anciens responsables du ministère¹ et pour laquelle avait été choisie la méthode du récit de vie, l'entreprise s'est largement diversifiée : poursuite de la collecte d'autobiographies, désormais intégrées à des programmes de recherches de type monographique (histoire des directions, histoire de corps de fonctionnaires), et lancement d'enquêtes thématiques ponctuelles autour d'un événement ou d'une décision de politique économique, financière ou administrative. C'est ainsi qu'ont pu être recueillies des séries de témoignages "spécialisés" à l'occasion des colloques organisés par le Comité sur le plan Marshall, sur le franc de 1928 à nos jours, ou sur le décret de 1962 concernant la réglementation comptable en matière de finances publiques. La méthode biographique est toutefois restée utilisée, au sens où, même dans le cas d'une enquête thématique, l'accent de l'interview a porté sur l'action individuelle de l'interviewé et sur sa perception des événements ou de l'institution qu'il eut à servir ou à diriger. A ces deux types d'enquêtes rétrospectives est venue s'ajouter une troisième sorte d'exercice : l'interview "à chaud" d'un responsable du ministère des Finances venant de quitter ses fonctions et acceptant de livrer au magnétophone le bilan de son action directoriale. Enfin, d'une manière générale, le recours au questionnaire écrit s'est accentué, en raison d'un plus grand nombre que par le passé de témoins n'habitant pas Paris.

La démarche et les moyens de Nathalie Carré de Malberg étaient d'une autre nature. Dans le cadre de sa thèse d'Etat portant sur "les inspecteurs des Finances d'une guerre à l'autre", elle a décidé en 1980, après un an de recherche à partir des sources imprimées et un sondage dans les archives de l'Inspection, de recourir à une enquête lancée auprès de tous les inspecteurs nommés avant la création de l'E.N.A. en 1946. Son questionnaire (60 questions ouvertes) portait sur leur milieu social, leur formation, leurs motivations, leur réseau, leur carrière, leurs responsabilités, leurs rapports avec le pouvoir politique et les milieux d'affaires, leur conception du service de l'Etat, leur attachement au libéralisme, et leur opinions sur les politiques économiques menées depuis leur entrée à l'Inspection jusqu'en 1942. Une partie des réponses fut obtenue au cours d'entretiens enregistrés². Nathalie Carré de Malberg a donc produit,

¹. Une première campagne d'interviews a été réalisée entre 1988 et 1991 auprès des responsables dont la date de naissance était comprise entre 1895 et 1925.

². La partie du questionnaire portant sur les origines, la formation et les motivations a été envoyée en novembre 1980 aux 166 survivants des promotions antérieures à 1946 et a obtenu 62 réponses plus ou moins développées, écrites ou orales (40% des survivants interrogés) : 19 témoins ont répondu seulement par écrit, 26 n'ont répondu que par oral et 17 par écrit et par oral. N. Carré de Malberg a donc fait 43 interviews dont certaines, dans le cas des inspecteurs entrés à l'inspection de 1940 à 1946, n'ont porté que sur leur préparation au concours. Elle a eu la chance de bénéficier d'une opportunité exceptionnelle lorsque le C.H.E.F.F. en 1988 a choisi de commencer sa campagne d'archives orales par les inspecteurs des Finances et a sollicité son concours pour son questionnaire. Le C.H.E.F.F. a obtenu 51 réponses positives sur 73 personnes sollicitées, soit 70% de réponses positives auprès des promotions antérieures à l'E.N.A. : 25 inspecteurs nouveaux ont ainsi apporté leur témoignage, tandis que 25 inspecteurs témoignaient une deuxième fois. L'enquête s'est

seule, avec des moyens techniques rudimentaires et dans des délais courts¹, des sources écrites ou orales pour répondre à des hypothèses précises suscitées par sa thèse, et sur lesquelles les archives écrites restaient muettes. Ces sources provoquées ont donné lieu pour une petite partie à un traitement statistique, pour la plus grande partie à un traitement qualitatif avec citations nominatives excluant, sauf exceptions, l'anonymat.

Aujourd'hui, au terme d'un peu plus de quatre années de collecte, le fonds du Comité s'élève à près de 2 000 heures d'enregistrement, soit plus de 180 personnalités interviewées, corpus dont la grande majorité est constituée de hauts fonctionnaires de l'administration centrale à Paris. La communicabilité des enregistrements effectués par le Comité, organisme de service public et de conservation patrimonial, se fait selon un accord contractuel noué entre le témoin qui décide des conditions de consultation de son interview et le Comité qui met à la disposition des seuls chercheurs, dans le respect des volontés de l'interviewé, les enregistrements dont il assure l'archivage.

Ce bilan comparé de deux expériences d'archives provoquées qui ont en commun de porter sur des décideurs ayant appartenu plus ou moins longtemps à la haute administration du ministère des Finances depuis la première guerre mondiale a une double ambition : encourager les historiens des finances publiques ou privées à utiliser la source provoquée (écrite et orale) et les aider à en tirer le meilleur parti possible compte tenu de la population particulière qui est ici étudiée.

I. La collecte du témoignage

1. Quels conseils pratiques donneriez-vous à un chercheur qui s'apprête à interroger un ou des témoins ayant appartenu à la haute fonction publique ?

C.H.E.F.F.

Pour les questions pratiques concernant l'interview, on se reportera utilement au manuel de Chantal Bonazzi², ou aux conseils techniques dispensés par l'Association française des archives sonores³. Au Comité, pour réaliser les diverses campagnes d'archives, nous avons choisi d'utiliser le magnétophone à

déroulée sur une année, la plupart des entretiens ont eu lieu en une fois et un magnétophone portable, sans micro malheureusement, fut utilisé.

¹. Pour ces raisons, une petite partie de ses entretiens est devenue inaudible en raison de son inexpérience du magnétophone, de son sous-équipement technique, du manque de temps pour réécouter les interviews avant l'effacement de la bande ou le décès du témoin.

². Chantal Bonazzi, dir., *Le témoignage oral aux archives. De la collecte à la communication*, Paris, Archives nationales, 1990.

³. Phonothèque nationale (58, rue de Richelieu, 75002 Paris), sous la présidence de Marie-France Calas.

cassettes, à la fois pour des raisons de maniabilité, de mobilité et de facilité d'utilisation.

La question du lieu de l'interview ne doit pas être laissée au hasard : le domicile est propice aux confidences mais "déprofessionnalise" la relation. En outre, la famille s'inscrit souvent en tiers au cours de l'interview, ce qui est loin d'être toujours positif¹. Si l'entretien se déroule au bureau du témoin, le contexte est propice à une approche professionnelle mais le téléphone se révèle un ennemi difficile à neutraliser... Le meilleur environnement est sans doute un bureau au Comité d'histoire lui-même, qui permet à la fois calme et professionnalisme, et met directement en "condition historique" le témoin.

La prise de contact avec le témoin doit se faire soigneusement : présentation de l'institution de recherche, dans le cas présent le Comité d'histoire du ministère des Finances, innovation qui ne manque pas d'étonner ces hauts fonctionnaires peu habitués aux métiers de la recherche universitaire; présentation de l'interviewer dont il faut par avance prouver la crédibilité. Le discours doit être bien rôdé et si possible être doublé d'une lettre de présentation ou de recommandation, précisant les objectifs de l'entreprise et sa méthodologie.

Lors du premier entretien ou de la première prise de contact, nous recommandons surtout et par-dessus tout une bonne connaissance de la personnalité et de sa carrière de manière à éviter les premières erreurs ou maladresses suscitées par l'intimidation, souvent immaîtrisable face à un haut fonctionnaire important ou connu. Dominer la biographie de son interlocuteur permet de combler en partie la distance considérable qui peut exister entre le témoin et l'interviewer (chercheur néophyte ou débutant, étudiant...), de rassurer le témoin («Ah, il [ou elle] connaît son sujet ! ») et de susciter la confiance. Elle permet aussi, dans le cas d'un entretien biographique, au cours d'une première conversation de "défrichage", de balayer les décennies et de déterminer le "menu" des entretiens suivants.

Nathalie Carré de Malberg (N.C.M.)

Je voudrais faire quelques observations complémentaires :

1) Actuellement nous disposons de plusieurs expériences d'historiens en milieu décideur en France et à l'étranger et rien ne vaut la consultation préalable de leurs méthodes et de leurs résultats. En dehors de la bibliographie sur la méthodologie des archives orales et de l'histoire orale en général que l'on peut trouver dans plusieurs publications récentes dont l'ouvrage de Philippe

¹. Sans oublier la présence invisible de tiers qu'évoquait dans son dernier article le sociologue Mickael Pollak qui insistait avec raison sur ce fait : "Une situation d'entretien est rarement limitée au couple enquêteur enquêté" M. Pollack, "L'entretien en sociologie", in Les Cahiers de l'I.H.T.P., n° 21, nov. 1992, p. 109-114.

Joutard¹, ou dans les travaux de l'équipe de chercheurs pratiquant l'histoire orale que Danièle Voldmann anime depuis une dizaine d'années à l'I.H.T.P., certaines études historiques portant sur les élites sont à consulter, quelle que soit leur proximité d'analyse avec notre propre expérience². A cet égard je recommanderais tout particulièrement la lecture de l'étude pionnière dirigée par Dominique Aron-Schnapper dans le cadre de la récolte collective d'archives orales sur l'histoire de la Sécurité sociale parue en 1980³.

2) Ma deuxième remarque porte sur les entretiens avec l'entourage familial des décideurs qui peut apporter des informations factuelles ou surtout livrer des archives. Si le magnétophone est alors inutile, la patience et le doute systématique sont plus indispensables que jamais. Le plus souvent décevants, ces témoignages indirects s'avèrent pourtant absolument nécessaires lorsque la pénurie d'archives est criante comme c'est le cas pour les hauts fonctionnaires passés dans les cabinets. Trop "chronophage" pour une étude portant sur une population nombreuse, cette démarche est possible pour une étude de cas précis.

3) Ma troisième remarque porte sur les avantages et inconvénients de la complicité affective qui peut s'établir avec le témoin et qui risque de finir, si on n'y prend pas garde, par entraîner dans des considérations philosophiques ou mondaines bien étrangères au sujet de recherche, ou pire à anesthésier chez l'enquêteur sa vigilance critique et sa propension à poser des questions parfois difficiles. Lorsque l'enquêteur et l'historien ne font qu'un, ce qui était mon cas, le risque est à la fois moindre et pire. Pire si, à l'heure de l'interprétation, il passe sans s'en rendre compte sous influence, moindre car il est également le mieux placé pour tenir compte de l'atmosphère dans laquelle l'interview s'est déroulée. Et pourtant cette complicité compréhensive que j'ai pratiquée à la fois

1. Philippe Joutard, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983. Voir aussi J.-P. Rioux, "L'histoire orale : essor, problèmes enjeux", in *Cahiers de Clio*, 75-76, 1983, p. 29-48; Direction des Archives de France, *Les nouvelles archives, formation et collecte. Actes du XXVIII^e congrès national des archivistes français*, Paris, A.N., 1987; Chantal Bonazzi dir., *Le témoignage oral aux Archives*, op. cit.; Danièle Voldman dir., *La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales*, in *Les Cahiers de l'I.H.T.P.*, n° 21, nov. 1992, 161 p.

2. Outre les études mentionnées tout au long de cet article, citons : F. Bédarida et J.-P. Rioux dir., *Pierre Mendès France et le mendésisme, l'expérience gouvernementale et sa postérité*, Paris, Fayard, 1985; Marie-Christine Kessler, "La psychologie des hauts-fonctionnaires, Les directeurs d'administration centrale", in C.U.R.A.P.P., *Psychologie et science administrative*, Paris, P.U.F. 1985, p. 159-160; général Robineau, "Pouvoir : mythe et réalité. Essai de typologie de la décision politique à partir d'un ensemble de témoignages oraux", in *Actes du Ve colloque international d'histoire orale*, Barcelone, 1985; D. Voldmann, "Entretiens avec les reconstituteurs, contribution à l'étude d'un groupe de décideurs", in *Actes du Ve colloque international d'histoire orale*, Barcelone, 1985; Henry Rousso dir., *De Monnet à Masset : enjeux politiques et objectifs économiques dans le cadre des quatre premiers plans 1946-1965*, Paris, C.N.R.S., 1986, 245 p; Samy Cohen, "Modèles conceptuels et méthodes d'enquête", in D. Peschanski, M. Pollak et H. Rousso. dir., *Histoire politique et sciences sociales*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1991; Patrick Fridenson, "Avant-propos", *Etudes et Documents*, III, C.H.E.F.F., 1991, p. I-VII.

3. Dominique Aron-Schnapper, Danièle Hanet, Sophie Deswarte, Dominique Pasquier, *Histoire orale ou archives orales ? Rapport d'activité sur la constitution d'archives orales pour l'histoire de la Sécurité sociale*, Paris, Association pour l'étude de la Sécurité sociale, 1980, p. 10-68.

par tempérament et par souci méthodologique fut en définitive plutôt féconde pour tout ce qui touche à leurs mentalités, à leurs sentiments, à certains sujets personnels comme la religion, la place du père, l'argent, sujets qui n'ont pu être évoqués que dans un certain climat affectif, voire complice.

Alors que recommander ? S'il s'agit pour l'historien de fabriquer sa propre source pour un sujet d'étude précis, qu'il laisse parler son tempérament au risque de perdre du temps à la réécoute et à condition de ne pas tomber sous le charme. S'il s'agit de collecter des archives orales pour les historiens de demain, la recommandation de Dominique Aron-Schnapper doit être suivie et une courtoise neutralité devenir l'attitude idéale, tout en sachant combien il est difficile d'assister sans émotion au parcours-bilan de toute une vie.

2. En dehors des aspects pratiques, de quelles précautions scientifiques doit-on s'entourer avant et au cours de tout entretien avec un ancien haut fonctionnaire ?

N.C.M.

Il est d'usage de distinguer le "grand témoin" et le "petit témoin", et au sein des grands témoins le "témoin sujet", acteur de l'histoire, et le "témoin objet" qui a côtoyé les acteurs de l'histoire, pour reprendre la terminologie qu'emprunte Michel Trebbish à Danièle Voldmann¹. Dans cette typologie les hauts fonctionnaires peuvent assurément être considérés comme de grands témoins successivement objets ou sujets au cours de leur carrière. Présentent-ils des caractères particuliers imposant des méthodes particulières dont il faut tenir compte *avant et pendant* l'entretien ?

Je retiendrai neuf précautions essentielles qui, sans être toutes spécifiques aux entretiens avec d'anciens hauts fonctionnaires, sont absolument nécessaires dans leur cas.

Première précaution : Le choix des témoins.

Lorsqu'on étudie un groupe sur une période ancienne le choix du corpus dépend d'abord de la survie et de la disponibilité des témoins. Celle-ci interdit l'établissement d'un échantillon représentatif du groupe selon les critères des sociologues ou des politologues. Pour éviter la sur-représentativité de certains points de vue, il faut donc solliciter le plus grand nombre possible de témoins surtout si on a l'intention de procéder à des analyses quantitatives, la quantité des témoignages provoqués étant indispensable pour dégager opinions communes et opinions atypiques, et procéder à des recoupements.

¹ Michel Trebbish, "Intellectuels au micro", in Les Cahiers de l'I.H.T.P. n° 21, nov. 1992, p. 88, et D. Voldman, "La place des mots, le poids des témoins, Comment écrire l'histoire du temps présent", in Actes de la Journée d'études en hommage à François Bédarida, Paris, 14 mai 1992.

Dans mon cas, j'ai sollicité le témoignage de *tous* les inspecteurs actifs entre les deux guerres encore vivants. A cet égard la promotion extrêmement rapide des inspecteurs des Finances à des postes de décision est une aubaine pour l'historien car ces acteurs d'une histoire déjà ancienne sont souvent encore vivants quarante ans après, ce qui n'est pas le cas des rédacteurs des Finances, par exemple, ou des ministres qui parviennent plus âgés aux plus hautes fonctions. Le nombre des réponses fut le résultat de leur bonne volonté. En ajoutant ceux recueillis par le C.H.E.F.F., au total 83 témoignages d'inspecteurs des Finances ayant réussi le concours de 1919 à 1946 ont pu être exploités, pour 233 inspecteurs reçus dans la même période, soit un taux de 35%.

La bonne volonté de ces décideurs fut inégale en fonction de plusieurs critères : l'âge trop élevé ou pas assez élevé ; une carrière trop marginale ou interrompue involontairement ; leur longue habitude du devoir de réserve ; un fort sentiment de supériorité qui conduit certains à refuser tout ce qui ressemblerait à un bilan ou à une remise en cause de leur passé en répondant à des questions jugées "oiseuses" qui leur ferait "perdre leur temps"¹. L'exemple de Maurice Couve de Murville illustre tous ces handicaps. S'il a bien voulu, pour finir, me recevoir dans sa permanence de député à la mairie du VIII^e arrondissement en 1982, ce fut entre deux portes, et pour me signifier son désintérêt. Le C.H.E.F.F. a eu à peine plus de succès et n'a obtenu qu'un entretien : ce qu'il était devenu après la Libération et surtout sous la Ve République occultait à ses yeux ses quatorze premières années au ministère des Finances (1930-1944) qui lui semblaient en comparaison de peu d'intérêt ou figureraient un jour dans les archives écrites.

Lorsque la recherche porte sur un tout petit groupe, l'exhaustivité est alors pratiquement indispensable sans quoi le danger de sur-représentativité est trop grand et le croisement des biographies devient impossible. Certes, comme le dit Marie-Thérèse Frank, qui a entrepris, depuis, avec Martine Allaire pour le Service historique de l'éducation une histoire orale de la politique de l'éducation : «Il est certain que la mémoire des décideurs est plus facile à saisir dans la mesure où elle nécessite un nombre d'interviews plus restreint»². Mais l'exhaustivité souhaitable pour l'étude d'une décision rend la démarche beaucoup plus aléatoire, voire parfois impossible. Ainsi pour mon étude sur les attachés financiers en 1938 et leur conception de la puissance à l'occasion d'un colloque organisé par René Girault sur la puissance française en 1938, j'eus la chance de pouvoir les interroger tous les quatre à l'oral ou à l'écrit, à la fois sur

1. Sur la réserve des fonctionnaires, on lira utilement les réflexions de R. Catherine, *Le fonctionnaire français*, 1973, p. 140, et de G. Thuillier, *Regards sur la haute administration en France*, Paris, Economica, 1979, 160 p. (chapitre XV, p.118-126) ou encore R. Catherine et G. Thuillier, *Introduction à une philosophie de l'administration*, Paris, Colin, coll. U, p. 303-307, 1969.

2. Marie-Thérèse Frank, "Pour une histoire de l'éducation en France depuis 1945", in *Histoire de l'éducation*, n° 53, janvier 1992, p. 33.

leurs formations, leurs expériences préalables, leurs responsabilités, leurs rapports avec le ministère des Finances et leur vision de la puissance de la France à la veille de la guerre. C'était en 1982, ce ne serait plus possible aujourd'hui¹. Sans eux j'aurais bien eu leur perception de la puissance de la France à travers les archives des agences financières, je n'aurais pas perçu les raisons de leurs divergences de vue avec les fonctionnaires de la rue de Rivoli, à ce point importantes qu'ils ne furent pas "entendus".

Deuxième précaution : Informer le témoin de l'objet de l'enquête.

Ces témoins-acteurs ont une particularité : ils sont généralement à la fois individus-décideurs et membres d'un corps, que ce soit dans mon cas les inspecteurs des Finances ou, pour les entretiens les plus récents du C.H.E.F.F., les trésoriers-payeurs généraux. Ils éprouvent un fort sentiment d'appartenance à une collectivité de hautes compétences recrutées par un concours difficile et appelées à exercer les plus hautes responsabilités administratives ou financières. Ils sont donc soucieux et de leur image collective et de leur image individuelle. Il a fallu les rassurer, leur donner des raisons intellectuelles d'accepter d'être interrogés, les convaincre que tout n'était pas dans les archives, leur expliquer que leur vie personnelle ou extra-professionnelle pouvait éclairer leur vie publique. Il faut dire que le contexte de l'année 1980 s'y prêtait : l'Inspection n'était pas l'objet d'attaques particulières, elle s'apprêtait tout au contraire à fêter son cent-cinquantième et elle travaillait à sa propre histoire, une histoire que je ne venais pas concurrencer, mais au contraire compléter. Enfin il m'est apparu courtois et équitable de leur envoyer moi aussi mon *curriculum vitæ*, moi qui voulais tout savoir d'eux.

Troisième précaution : Etablir au préalable les conditions de publication des témoignages.

Il me paraît nécessaire de préciser au préalable avec les témoins les conditions d'exploitation, car l'anonymat cher aux sociologues ou au contraire la personnalisation acceptée modifiant le contenu, induisent des méthodes de collecte et d'exploitation différentes.

Travaillant sur une population en activité, sur un échantillon statistiquement représentatif, et soucieux de cueillir au plus près la spontanéité des propos, les sociologues ou les politologues peuvent échapper à cette contrainte et y sont d'ailleurs tenus car leurs témoins se déroberaient. Les historiens de l'histoire immédiate eux aussi sont confrontés à cette difficulté d'autant plus grande que les fonctionnaires en activité sont soumis au devoir de réserve et que dans le privé ce devoir devient leur intérêt. Dans son histoire de la Compagnie de Suez, Hubert Bonin a été tenu de respecter l'anonymat que les

¹. Voir la revue *Relations internationales*, n° 33, 1988, qui a publié les communications du colloque organisé par René Girault, et notamment N. Carré de Malberg, "Les attachés financiers en 1938 et la perception de la puissance économique de la France", p. 43-64.

acteurs habitués aux investigations des journalistes lui ont généralement imposé. Mais ce que son livre a gagné en "atmosphère" et en hypothèses de travail, il l'a parfois perdu en force de démonstration¹. Quelle foi accorder à un témoin qui n'assume pas la paternité de ces propos ? Comment le lecteur peut-il vérifier la validité de son témoignage ?

Le témoignage en histoire, pour des périodes révolues depuis plusieurs dizaines d'années, a besoin d'être nominatif et daté. La méthode historique impose en effet une critique interne du document et donc, dans toute la mesure du possible, la connaissance de l'identité de l'acteur, de ses intentions, du contexte dans lequel il parle et de celui qu'il évoque. En outre l'écriture de l'histoire exige que la démonstration puisse être à la fois vérifiée et réutilisée par les chercheurs ultérieurs qui engrangeront dans leurs hypothèses respectives les informations ainsi fournies. L'histoire ne s'écrit qu'au prix de cette sédimentation de recherches successives, qu'elles se complètent ou se contredisent.

Plus particulièrement, l'historien de la haute fonction publique, dans la mesure où les acteurs qu'il étudie ont joué un rôle personnel à une fonction précise, dans une conjoncture précise, dans un processus de décision précis, doit pouvoir nommer l'acteur-témoin, expliquer son action ou son discours en fonction de sa formation, de son éducation, de sa place dans la fonction publique ou dans l'entreprise, de sa carrière ultérieure bref doit pouvoir rendre à chacun la paternité de ses actes et donc de ses propos. Dans mon cas, il fut clair que, sauf précision contraire de leur part, j'étais libre d'utiliser et de citer leurs propos.

Si on compare les conditions de communication dans les divers comités d'histoire, il est tout à fait frappant de voir les différences d'attitude des témoins. Au ministère de l'Air comme au ministère des Finances, une forte minorité a soumis la diffusion de son témoignage à des conditions soit de relecture préalable soit de délais ; le Service historique de l'éducation au contraire dont l'enquête, menée par Martine Allaire et Maïté Frank, est plus thématique que biographique a obtenu toute liberté d'utilisation des témoignages auprès des 40 décideurs interrogés (sauf une exception). René Rémond a laissé aux membres des cabinets ministériels interrogés la faculté de répondre sous l'anonymat, tout en s'engageant à ne pas trahir lors du dépouillement et de la publication le secret de leur identité : «La quasi totalité ne crut pas devoir s'abriter sous le voile de l'impersonnalité», mais l'engagement de ne pas trahir le secret de leur identité, scrupuleusement

¹. Voir H. Bonin, *Suez, du Canal à la Finance (1858-1987)*, Paris, Economica, 1987, 673 p.

respecté, explique sans doute cela¹. Pour échapper à l'inconvénient de réponses moins spontanées ou susceptibles de conforter une image fautive, individuelle ou collective, les propos contradictoires des "marginaux" sont alors très précieux.

J'ajoute que chez ces hommes recrutés pour leur savoir-dire autant que pour leur savoir, l'anonymat ne m'est pas apparu, à l'usage, comme une garantie de plus grande liberté de parole.

Quatrième précaution : Posséder une solide connaissance de l'homme, de son époque, de ses activités, et de son milieu professionnel.

Est-il besoin de le dire ? Je me situe résolument dans le cadre de l'historiographie française pour qui le témoignage oral ne peut-être que le complément des archives écrites. A mon avis, une recherche ne devrait jamais commencer par l'interview. Que quelques entretiens préalables avec des témoins particulièrement disponibles ou intéressés soient parfois possibles, voire fructueuse en hypothèses de recherche, soit ! Mais à utiliser avec circonspection ! Un entretien insuffisamment préparé à partir des sources écrites se rattrape difficilement. Un des grands dangers qui guette le débutant est la perte de crédibilité.

Doit-on se faire pour autant aussi spécialiste des sujets traités par les témoins, comme le recommande Denis Peschanski aux historiens utilisant la source orale pour conforter une hypothèse ou remplir un silence ?² Aurais-je dû au préalable suivre une formation solide en finances publiques et privées ? Je me pose encore la question, mais dans mon cas ce n'était guère possible pour deux raisons. J'aurais perdu deux ou trois années, ce qui compte tenu de leur âge eut été un risque bien grand. Je ne serais de toutes façons pas parvenue à un pied d'égalité avec eux tant leurs domaines successifs d'intervention dans l'économie ou l'administration furent nombreux et hétérogènes. Mon ignorance relative m'a à la fois servie et desservie. Ainsi lorsque j'ai interrogé Jacques Brunet sur son passage à la direction de la Comptabilité publique dans les années 1930, administration qui était très mystérieuse pour moi et qui correspondait pour lui, handicap supplémentaire, au moment de sa carrière qui l'avait le moins intéressé³, j'ai bien senti que mon ignorance l'irritait, que mes questions trop floues n'éveillaient guère d'écho. Sa condescendance était visible. Mon insistance l'a obligé au cours d'un deuxième entretien à sortir des généralités, à rendre compte du travail de cette administration, une des plus

¹. René Rémond, Aline Coutrot et Isabel Boussard, *Quarante ans de cabinets ministériels*, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1982, p. 17.

². Denis Peschanski, "Effets pervers", in *Les Cahiers de l'I.H.T.P.*, n° 21, p. 49-50. Il recommande la spécialisation du témoin et la compétence de l'historien : "Pour résumer il doit en savoir plus que le témoin et presque autant sur le domaine très précis de ses interrogations."

³. J. Brunet sera de septembre 1940 à 1946, directeur du Trésor, puis gouverneur de la Banque de France dans les années 1960.

pléthoriques du ministère, à évoquer les réformes qu'il avait conduites et à m'expliquer pourquoi cette direction était devenue, depuis la séparation avec le Budget en 1919, à la fois importante dans l'administration mais peu prestigieuse pour une carrière ambitieuse d'inspecteur des Finances. Mais sur l'organisation précise de la C.P., ses réponses trop vagues à des questions trop peu fouillées n'ont guère été utiles aux chercheurs qui depuis se sont intéressés à l'histoire de la C.P. Pour moi, qui cherchais à comprendre les filières d'accès à la direction des Finances, un tel témoignage suffisait.

La bonne connaissance de son témoin ou de son sujet évite aussi de perdre trop de temps sur ce qu'on sait déjà par les autres sources. Par exemple combien d'anecdotes sur la tournée de vérification d'inspecteurs, particulièrement redondantes, m'ont été ainsi évitées lorsque très vite je les informais que je connaissais le nom de leur camarades de tournée, que j'étais capable d'évoquer telle manie de l'inspecteur général ou que le rapport contradictoire en cinq colonnes n'avait pas de secret pour moi.

En outre cette connaissance force le respect de ces décideurs qui ont une haute image de leur professionnalisme et se montrent donc exigeants envers leurs interlocuteurs ; elle les encourage à participer à une enquête jugée "sérieuse" qui peut même leur apporter des enseignements intéressants. En effet, combien de fois ai-je entendu : «Mais elle sait tout sur nous ! », lorsque, par exemple, je leur disais que j'avais consulté leur sujet de concours. Loin de les mettre en difficulté, je leur montrais que j'étais en mesure de les aider à se souvenir, à faire jaillir l'oublié. Comme le dit Philippe Joutard les témoignages oraux ne livrent que le souvenir du vécu¹, encore faut-il être capable de solliciter ces souvenirs enfouis. Seule la connaissance approfondie du témoin, du contexte et de l'objet de l'enquête peut le permettre.

Lorsque le témoin a écrit ses mémoires, il faudrait, si possible, les lire au préalable pour éclairer ou confirmer certaines informations, pour casser le discours figé qui ne répond pas toujours à ce qu'on cherche, pour éviter aussi les questions trop naïves, et aller directement à ce qui manque.

Cinquième précaution : Avoir une claire conscience de ce que l'on cherche.

Pour les enquêtes thématiques une problématique préalable est nécessaire. En résumé, le but de mon enquête était de comprendre par quels mécanismes et pour satisfaire quels besoins les inspecteurs des Finances avaient réussi à rayonner dans tous les postes de direction des finances publiques et privées, et ce que cela induisait des rapports entre l'administration, le pouvoir politique et les affaires. Dans quelle mesure l'extraordinaire réussite de ces hauts fonctionnaires n'entraîne-t-elle pas en contradiction avec le discours libéral enseigné, hérité et proclamé dans la première moitié du XXe siècle ? Je risquais

¹. Ph. Joutard, *Ces voix qui nous viennent du passé*, op. cit.

fort de n'avoir pas de réponse à ces questions si j'avais consulté de simples récits de vie récoltés par d'autres¹.

La problématique largement élaborée avant les entretiens, quitte à la modifier en cours de route, évite au chercheur le risque insidieux d'élaborer son analyse "sous influence".

Cela étant, avoir une problématique précise peut entraîner des inconvénients. Par exemple, certains témoins m'ont dit avoir été heurtés par mes présupposés, notamment celui d'une éventuelle toute-puissance de l'Inspection auprès du ministre des Finances qui serait ressortie, selon eux, de mon questionnaire. Leur résistance s'est parfois traduite par un refus de répondre, je l'ai su plus tard. Mais elle a eu le mérite de m'inciter à compléter ma problématique : le rapport de force était plus contradictoire que je ne le pensais et ne concernait que certains inspecteurs et non l'ensemble du corps.

Sixième précaution : Ne jamais oublier que les hauts fonctionnaires sont aussi généralement membres des grands corps de l'Etat.

Ayant appartenu à un corps prestigieux ils cherchent, sauf exception, à en entretenir la réputation garante de leur propre notoriété. Il faut donc au cours de l'entretien ou dans l'élaboration des questions échapper à la légende –rose ou noire – de leur mémoire collective, structurée, construite, maîtrisée ; croiser les questions ; ne pas craindre la redondance d'où peut resurgir la contradiction ou la confirmation, par une sorte d'auto-vérification ; les faire réagir aux propos des dissidents, des marginaux. J'en donnerai l'exemple suivant. A ma question : «Le libéralisme économique était-il, comme E. Berl l'a dit, un article de foi au concours ?», presque toutes les réponses ont contesté cet énoncé qui à leurs yeux portait atteinte à la liberté de pensée en vigueur, selon eux, à l'Inspection ; ils n'ont donc pas vraiment répondu à cette question qui touchait à leur formation intellectuelle. Cette réaction largement partagée m'apportait une preuve supplémentaire de leur "esprit de corps", mais sur leur formation économique je risquais de rester sur ma faim. Heureusement, j'avais posé cette question sous plusieurs formulations et d'autres réponses ont compensé celle-là, tandis que mon analyse sur l'esprit de corps s'enrichissait de manière inattendue d'un aspect nouveau.

A propos de cette spécificité des hauts fonctionnaires en France, je suis en désaccord avec Danièle Voldmann lorsqu'elle écrit au sujet des décideurs : «La différence [avec les témoignages des membres d'autres groupes] tient d'abord à ce que – sauf exception – ils n'ont pas à prendre en considération un groupe tout entier mais leur seule individualité»². Je tiendrai même le raisonnement inverse, les décideurs, sauf exception, appartiennent, particulièrement dans la

¹. Exception faite des archives orales du C.H.E.F.F. qui a bien voulu intégrer mes questions dans leur enquête.

². D. Voldman, "Définitions et usages", in Les Cahiers de l'I.H.T.P. n° 21, nov. 1992, p. 39.

société française, à un groupe (grands corps, directions des ministères, entreprises) dont il s'agit de bien connaître les règles, les usages, le code de conduite, contraignants et tacites, pour interpréter et leur discours et leur pratique en apparence individuels.

Septième précaution : Savoir tirer profit de leurs exceptionnelles capacités intellectuelles.

Il y a là un atout pour l'historien dans la mesure où ils comprennent très bien et le sens de l'enquête et le sens des questions, dans la mesure aussi où parfois ils ont eux-mêmes réfléchi au sujet et font profiter l'enquêteur de leurs conseils, suggèrent ou développent des pistes nouvelles. Ainsi je saurai toujours gré à Guillaume Guindey qui, ayant relu la transcription de son interview, m'a demandé de réaliser un second entretien afin de me préciser ce qu'il entendait à l'époque par libéralisme et m'inciter à réfléchir autant sur l'ouverture des frontières (négligée dans mon questionnaire) que sur l'intervention de l'Etat. Je reçus à cette occasion une magistrale leçon particulière d'économie politique (libérale) autour d'une tasse de thé et devint plus vigilante quant au concept de libéralisme utilisé par ces décideurs financiers de l'avant-guerre.

Dominique Veillon a raison de souligner les dangers d'induire la réponse dans la formulation de la question¹, mais ce danger est faible auprès des décideurs. On ne peut guère leur faire dire ce qu'ils ne veulent pas, ils possèdent non seulement le savoir technique mais aussi le savoir-dire (à l'écrit mais aussi à l'oral) qui font de leurs réponses un plaisir de l'esprit et offre un gain de temps certain. Style balancé, vocabulaire précis, humour souvent, argumentation construite, élégance, rigueur dans la réponse, sens aigu des nuances, pédagogie même.

Cette compétence, les responsabilités exercées par ces témoins ont le mérite de rééquilibrer en partie la relation inégale, habituelle, entre interviewer et interviewé, entre celui qui interroge et celui qui doit répondre. Relation dont Dominique Aron-Schnapper a si bien souligné les effets pervers et pour lequel elle suggère, comme antidote, un véritable travail d'humilité intériorisé par le chercheur afin d'écouter sans juger². Cet effort est plus aisé en face des anciens hauts fonctionnaires si conscients de leur supériorité. Le risque, à vrai dire, chez un jeune chercheur notamment, est plutôt inverse, c'est-à-dire qu'il ne doit pas se laisser envahir par un complexe d'infériorité devant ces grands témoins...

Huitième précaution : Avoir présent à l'esprit qu'ils sont à la fois serviteurs de l'Etat et décideurs, ou si on préfère techniciens et technocrates.

1. D. Veillon "Technique de l'entretien historique", in Les Cahiers de l'I.H.T.P., n° 21, p. 120.

2. D. Aron-Schnapper, *op. cit.*, p. 48.

Serviteurs de l'Etat ou des actionnaires, ils se voient volontiers techniciens, et à ce titre répugnent à s'attribuer quelque pouvoir de décision que ce soit qui relèverait du ministre ou du conseil d'administration. Mais en même temps, conscients de leur compétence et de leurs responsabilités, ils s'affichent aussi décideurs, technocrates, faisant spontanément ou facilement état des décisions qu'ils ont prises, des propositions qu'ils ont faites, des conseils qu'ils ont donnés, qu'ils aient été suivis ou non, se donnant alors un rôle décisif.

Cette double image qu'ils cherchent à donner d'eux-mêmes est un handicap pour l'utilisation de leur témoignage lorsqu'on cherche à mesurer leur part de responsabilité. Il faut alors comparer avec d'autres décisions auxquelles ils ont pu participer au cours de leur carrière et avec les décisions de leurs prédécesseurs ou successeurs ; tenir compte de la suite de leur carrière, de l'issue de la décision, du moment où elle a été prise; décomposer le processus de décision en recherchant leur pouvoir d'initiative, de conseil, d'influence, de délibération, d'exécution, d'inertie, de réserve ou d'opposition. Il faut être sensible au ton des conversations qu'ils rapportent. Il faut utiliser les autres témoignages sur le même sujet (et c'est pourquoi encore une fois l'anonymat est une grande gêne). Il faut tenir compte de cette ambiguïté de leur statut dans le questionnaire. Ainsi, j'ai commis la maladresse de formuler une de mes questions de manière trop naïve et radicale : «Comment dans la période considérée, un haut fonctionnaire pouvait-il faire *prévaloir* ses vues sur celles du pouvoir politique ?» Ceci m'a valu soit des non réponses, soit des remarques sur le mot *prévaloir*, jugé par eux excessif.

Neuvième précaution : Se souvenir que contrairement à d'autres catégories professionnelles à la trajectoire plus monotone, ils ont occupé successivement plusieurs hautes responsabilités.

En raison de cette mobilité professionnelle, leurs points de repère chronologique sont encore plus flous que pour d'autres témoins et il faut s'astreindre à les remettre en situation par des remarques ou des questions complémentaires, chercher sans cesse la reconstruction possible. Je me suis rendu compte de cette confusion, sincère au demeurant, lorsque cherchant à connaître la diffusion avant la guerre des idées keynésiennes, j'ai obtenu quelques surprenantes réponses d'où il ressortait que certains avaient lu la *Théorie générale* avant Keynes lui-même ! J'ai alors cherché des biais : soit en mesurant leur connaissance de la langue anglaise, soit en vérifiant qu'ils pouvaient en effet bien connaître l'entourage de Largentaye qui le traduisit dès 1937 mais ne parvint à le faire publier en français qu'en 1942, soit en leur demandant par qui ils en avaient entendu parler et avec qui ils en avaient discuté.

Cela étant, il faut rester modeste, il n'est pas toujours possible de savoir ce qu'ils pensaient ou faisaient quarante ans plus tôt, alors que des ruptures

majeures dans leur vie professionnelle ou privée ont pu occulter ces années antérieures ou que leur centre d'intérêt était ailleurs.

C.H.E.F.F.

Quitte à revenir sur certaines réflexions de Nathalie Carré de Malberg, il est nécessaire de rappeler les précautions méthodologiques concernant notamment la préparation de l'entretien définies au Comité pour l'histoire économique et financière.

Primordiale, l'acquisition des connaissances du contexte historique et du contexte institutionnel doit être axée autour de quatre pôles : les recherches bibliographiques thématiques et chronologiques ; l'étude du *curriculum vitæ* détaillé de la personnalité, qui doit être étudié, analysé, interprété puis complété par l'étude des organigrammes et des annuaires professionnels afin de bien saisir la position institutionnelle de l'interviewé à l'époque considérée; la consultation des archives écrites, quand cela est possible, archives administratives ou mieux encore privées¹ ; la consultation croisée des interviews – 180 personnalités ont été interviewées depuis 1988 – source d'information riche et ciblée. Cette source est exploitable grâce à l'indexation du contenu des interviewés et par la confection d'un fichier thématique des institutions qui permet le recoupement des informations et des carrières.

Une règle d'or doit rester gravée dans l'esprit des "interviewers" : il faut absolument restituer le contexte historique et la position institutionnelle de l'interviewé, une question sur le Traité de Rome ne se pose pas de la même façon à celui qui était en scolarité à l'ENA en 1957 ou à celui qui exerçait les fonctions de directeur du Trésor en 1957 et qui par conséquent a été formé avant guerre ou à la Libération.

Enfin, le questionnaire doit comprendre impérativement et systématiquement une *reprise* à partir de la réécoute critique de l'entretien précédent afin d'approfondir les informations recueillies.

¹. Beaucoup de personnalités interviewées n'hésitent pas à remettre au Comité certains papiers privés, ce qui constitue un fonds précieux utilisable pour la préparation croisée des entretiens. Le Comité envisage d'ailleurs de lancer une campagne de collecte de papiers privés auprès des anciens hauts fonctionnaires du ministère.

3. Dans quels cas le recours au témoignage oral s'impose-t-il en histoire administrative ou financière ?

C.H.E.F.F.

Le recours au témoignage oral s'impose absolument dans le cas où les archives écrites n'existent pas, ou ne sont pas accessibles, que ce soit en histoire économique ou financière, en histoire administrative, politique ou sociale. Ainsi pour l'histoire de la direction du Budget et plus généralement du budget en France dans l'entre-deux-guerres et pendant les années 1940, les fonds d'archives se trouvent être extrêmement lacunaires : il revient à la source orale de pallier les déficiences des versements archivistiques. Pour la direction du Trésor, il en va un peu différemment : les documents concernant l'organisation, les missions, les structures ont disparu, ou du moins ne figurent pas dans le fonds par ailleurs extrêmement riche du Trésor au S.A.E.F¹. En réalité, on touche là à un sujet extrêmement sensible pour lequel il n'a pas été jugé bon de laisser des traces écrites : le recours à la source orale s'avère donc indispensable pour comprendre les évolutions fines de la direction, sa stratégie, son management ou son recrutement. Seuls, les acteurs du passé peuvent nous apprendre à lire entre les lignes des organigrammes et du Bottin administratif.

En histoire administrative, en science politique comme en histoire économique et financière, la source orale s'avère la source principale pour l'histoire des mentalités, ou plutôt, comme on dit maintenant, pour l'histoire des représentations ou l'histoire des cultures de groupe. C'est ainsi que du point de vue de l'histoire politique et économique, on apprendra beaucoup sur les processus de décision, sur les ressorts cachés des actions ou des attitudes, sur les phénomènes de pouvoir, sur les liens de clientèle, sur les réseaux d'amitié, de camaraderie, de parti ou d'école, sur les équipes décidantes, sur "l'ambiance" ou "l'atmosphère", sur les idées et les théories ambiantes, les influences intellectuelles et les modes de pensée...

Du côté de l'histoire de l'administration, on connaîtra le fonctionnement vivant d'un corps, d'une direction, la stratégie de carrière des hauts fonctionnaires, les nœuds cachés d'une carrière réussie ou chaotique, les "petits faits vrais" de l'existence administrative...

D'une manière générale, on cherchera à distinguer en quoi les hauts fonctionnaires des Finances forment ou non un groupe homogène, s'ils ont été à l'origine de courants de pensée identifiables et si leur action collective et individuelle est repérable dans les politiques économiques et financières telles qu'elles ont été menées en France depuis la Libération.

Les archives orales ont aussi le mérite de faire parler, loin des lumières de la scène publique, les hommes de l'ombre, les serviteurs plus obscurs, les

¹. Service des Archives économiques et financières du ministère des Finances.

conseillers fidèles mais modestes, les habitués du silence et du devoir de réserve. Histoire vécue et personnalisée, incarnée et complexifiée, avec son épaisseur d'émotion et de sensibilité, l'histoire, telle qu'elle se dégage des archives orales, a parfois une saveur que le discours historique rationalisant, produit à partir des archives administratives, ne possède pas toujours.

Il reste que pour les sujets pointus ou techniques, la source orale est souvent impuissante, sauf à tomber sur un redoutable esprit analytique qui racontera tout par le menu. Or, les hauts fonctionnaires se caractérisent plutôt, de par leur formation et les exigences de leurs fonctions, par un esprit de synthèse... Le détail ne les préoccupe guère, c'est plus le résultat qui retient leur attention que le va-et-vient des dossiers ou des versions de décrets...

N.C.M.

La culture des entreprises comme la culture des administrations et en leur sein des directions, si durable, si prégnante, laisse assurément des traces écrites dans la presse professionnelle, chez les rares mémorialistes, voire dans les rapports administratifs mais la mémoire des vivants n'est-elle pas le meilleur conservatoire de l'image vécue par les anciens ? Que vaudrait, pour ne citer que ce seul exemple, une histoire de la direction du Budget qui négligerait la culture budgétaire de ces hauts fonctionnaires ? Et comment percevoir puis expliquer cette culture au vu des seules archives publiques¹ ?

En outre lorsqu'on sait que les archives bancaires et des entreprises en général, très éparpillées, ne commencent qu'à s'ouvrir, ne donnent à voir que la face publique de l'histoire des entreprises et rarement celle des hommes, on aura compris qu'il est difficile d'écrire l'histoire des anciens hauts fonctionnaires des Finances passés dans les affaires, et plus généralement de comprendre les déterminants des acteurs économiques et financiers au XXe siècle sans recourir aux archives provoquées.

J'ajouterais cette autre considération. La loi sur les archives impose un délai de 120 ans à tout document public contenant des informations sur les personnes. Les dérogations, prévues pourtant par la loi – et souvent finalement accordées – exigent une patience et une opiniâtreté qui risque de décourager un thésard, limité désormais en temps, ou un chercheur étranger, de passage nécessairement éphémère en France. La consultation des archives orales du C.H.E.F.F. peut à cet égard compenser ces obstacles d'autant plus que les dérogations dans les cas de communication réservée sont obtenues en général très facilement et les inventaires accessibles et lisibles.

¹. Sur l'importance des entretiens dans l'histoire des entreprises, voir Alain Beltran et Michèle Ruffat dir., *Culture d'entreprise et histoire*, Paris, Les éditions d'organisation / Université, 1991, 158 p.

4. L'interview d'un grand témoin encore en activité pose-t-il des problèmes particuliers ?

C.H.E.F.F.

Le Comité pour l'histoire économique et financière de la France a eu l'occasion d'interviewer une quinzaine de hauts fonctionnaires en activité du ministère des Finances lors d'enquêtes thématiques (T.P.G., direction de la Comptabilité Publique) ou à l'occasion des départs de directeurs d'administration centrale (Comptabilité publique, direction de la Prévision). Nous envisageons ici le cas du témoin reconstituant son action au sein ou à la tête d'une grande administration ou d'une entreprise, alors qu'il est toujours en poste ou qu'il vient à peine de la quitter. Pour réussir ce type d'interview, plus souvent pratiquée par les politicologues et les sociologues que par les historiens, il faut surmonter un certain nombre d'obstacles.

1) Première difficulté : surmonter la méfiance de départ.

Il n'est pas évident pour le C.H.E.F.F. de gagner la confiance de ces hauts fonctionnaires. Si le Comité, institution rattachée au ministère des Finances, est un gage de sécurité pour des fonctionnaires retraités, il l'est beaucoup moins pour des fonctionnaires qui sont susceptibles d'avoir encore une carrière aux Finances ou dans l'administration et qui peuvent craindre un contrôle de leur administration ou du cabinet. En effet, leurs réponses à des questions telles que l'influence des communistes après guerre, Pierre Mendès France, la construction européenne, la décolonisation, le général de Gaulle, Mai 68, l'alternance ou la cohabitation..., peuvent contribuer à les "classer" politiquement. En outre, à l'inverse de la Fondation nationale des sciences politiques et des politicologues, le Comité, fidèle à la déontologie historique, est plus réticent à l'anonymat. Il faut donc surmonter un premier mouvement de recul en insistant sur les précautions de confidentialité et sur le fait que seuls des chercheurs, et non leur administration, auront accès à ces témoignages. Si la "cordiale neutralité" semble être l'attitude idéale pour l'interviewé retraité, la sympathie conditionne encore plus la qualité et la richesse de l'interview d'un actif. Il faut éviter le discours convenu en entretenant cette "sympathie confiante" tout au long de l'interview.

2) Deuxième difficulté : une exigence particulière de crédibilité.

L'interview des actifs peut se révéler plus délicate en matière technique que celui d'un retraité plus facilement enclin à l'indulgence : un haut fonctionnaire très occupé ne pardonnera ni à l'enquêteur ni à l'institution instigatrice de lui avoir fait perdre son temps, l'interviewer se doit donc d'être particulièrement à la hauteur. Or, face à quelqu'un de brillant et en pleine possession de ses moyens intellectuels, l'interviewer dispose d'un moindre recul que l'historien du passé et d'une moindre maîtrise de l'information. La

difficulté principale réside par conséquent dans la conquête de la crédibilité. Pour cela deux techniques peuvent alors être utilisées : d'une part, réunir le maximum d'informations par la lecture de la presse externe, interne et professionnelle, essayer d'obtenir la consultation d'archives privées ou publiques par des conventions "à l'amiable" ; d'autre part, mettre en place une grille de questions biographiques, informatives et objectives, visant à mettre en place au niveau minimal les faits, la chronologie et l'action du témoin.

3) *Troisième difficulté : la méthode d'interview.*

Le témoin actif a moins de temps à consacrer aux archives orales ; il a donc une exigence de rentabilité forte et le témoignage-fleuve a moins sa faveur qu'un entretien directif à partir de questions précises et si possible fermées. Le risque principal réside alors dans la passivité du témoin, qui se contente de répondre aux questions et uniquement aux questions, sans qu'il ait pris le temps de véritablement préparer son entretien. Ou bien, à l'autre extrême de l'éventail, cet autre écueil : l'entretien purement autojustificatif, où le témoin se livre à un monologue sur sa propre action et son propre bilan. A tout le moins, ce type de témoignage dans tous les cas constitue un *document-témoin*, espèce de borne signalétique, à un instant du déroulement de la carrière du dirigeant ou du responsable administratif. Une fois ces difficultés bien cernées, le témoignage d'un actif est souvent beaucoup plus précis et plus riche que celui du retraité à 30 ou 40 ans de distance.

Quant aux réticences face à l'enregistrement, elles sont moindres dans le cas des actifs ; il s'agit là d'un fait de génération, mais on doit ajouter qu'au ministère des Finances, le fait d'être interviewé par la presse par exemple s'est généralisée assez tôt même chez les retraités.

Dernier point sensible : la communication des témoignages. Les réticences sont dans les deux cas, actifs ou retraités, importantes, et tiennent finalement aux mêmes raisons : le devoir de réserve (qui se poursuit après la retraite pour les hauts fonctionnaires les plus stricts), la méfiance vis-à-vis de l'historien trop souvent assimilé au journaliste, la réticence à voir utiliser des propos oraux considérés par leurs auteurs comme de moindre valeur qu'un texte écrit... On retrouve là une constante culturelle de cette population : la dévalorisation de l'oral par rapport à l'écrit.

Pour conclure, le grand avantage de l'interview de l'actif réside dans le fait qu'il peut être répété à plusieurs années d'intervalle, ce qui permet d'allier précision et recul historique. Trace laissée à chaud, l'interview d'un actif se révèle un excellent matériau pour l'historien de demain, révélateur du travail de la mémoire et du temps sur l'évolution des opinions et des représentations par exemple.

5. Faut-il envoyer un questionnaire au préalable, et, si oui, les questions doivent-elles être ouvertes ou fermées ?

C.H.E.F.F.

L'entretien, tel qu'il est mené au Comité est toujours personnalisé, semi-directif et appuyé sur des questions ouvertes. Les questions ouvertes permettent à la mémoire de l'interviewé de s'élancer, et les questions vont progressivement se fermer pour obtenir des informations plus précises. Il faut éviter les questions réponses du type : «Ne pensiez-vous pas que...», et les questions venant confirmer des thèses ou des débats historiographiques. Il vaut mieux centrer l'entretien sur l'action et l'opinion personnelles de l'interviewé à l'époque considérée, ce qui permet d'éviter les considérations générales et anachroniques ainsi que les reconstructions *a posteriori*. Les questions clefs sont : «Où étiez-vous ? Que faisiez-vous ? Que pensiez vous ? à tel moment ? à telle date ? dans tel lieu ? Et pourquoi ?» L'interviewer doit savoir rester discret tout en faisant preuve d'esprit de répartie et d'approfondissement.

Au Comité, le questionnaire n'est pas fourni préalablement aux interviewés, toutefois d'une séance à l'autre le programme des thèmes à aborder peut être fixé par les deux parties. D'une manière générale, le discours est plutôt spontané, et rares sont les interviewés qui préparent leurs entretiens. En règle générale, l'enquêteur doit toujours avoir son questionnaire prêt, tout en sachant que l'initiative revient en priorité à l'interviewé.

Quant à l'élaboration proprement dite du questionnaire, elle doit suivre quelques règles. Au Comité, le questionnaire définitif doit s'inspirer d'un questionnaire commun d'une centaine de pages, questionnaire thématique et chronologique et qui contient toute la problématique des archives orales du Comité. Cette problématique est clairement et préalablement définie, aussi bien dans le cadre d'un entretien thématique – les hauts fonctionnaires du ministère des Finances et le plan Marshall, par exemple – que dans celui d'un entretien biographique. En effet, un récit de vie s'oriente selon une grille semi-directive, elle-même sous-tendue par des problématiques déterminées : des problématiques de sciences politiques ou administratives, d'histoire sociale, d'histoire politique, d'histoire économique..., élaborées à partir de la bibliographie existante.

N.C.M.

Sur la préparation de l'entretien, adversaires et partisans de l'envoi préalable d'un questionnaire détaillé s'opposent avec des arguments également convaincants. Alain Beltran et Jean-François Picard voient dans l'envoi d'un questionnaire une perte de spontanéité et corrigent leur entretien semi-directif,

rythmé par le témoin, par quelques questions recadrages¹. Le C.H.E.F.F., on vient de le voir, n'envoie pas non plus son questionnaire. Personnellement je suis, comme d'autres, d'un avis opposé². Outre que la spontanéité n'est pas à proprement parler la caractéristique des décideurs, l'envoi d'un questionnaire précis permet d'éviter en partie les digressions, rend l'exploitation quantitative possible car les mêmes questions sont posées et sous le même énoncé. Enfin ce questionnaire permet au témoin de faire au préalable un effort fécond de recherche dans sa mémoire ou dans ses papiers sur des questions auxquelles il n'aurait pas spontanément pensé et a le double avantage de lui éviter la gêne douloureuse de trop de trous de mémoire, inévitables chez les témoins d'un certain âge, et de faire gagner du temps à l'historien. Pour toutes ces raisons, je suis partisan du questionnaire préalable quitte à s'en détacher lorsqu'il s'applique mal au témoin. J'ajouterais que dans mon cas la question ne s'est même pas posée puisque j'escomptais aussi des réponses écrites plus aisées à utiliser.

6. Peut-on, doit-on, prendre par la main le témoin, le questionner, le corriger, voire l'interrompre ou au contraire le laisser parler en canalisant de temps à autre son discours ?

C.H.E.F.F.

Un grand principe consiste à ne pas interrompre un interviewé afin de ne pas casser le fil de sa mémoire ni de sa logique. L'interviewer doit noter les questions qui lui viennent à l'esprit à chaud et les poser à la fin de l'exposé ; il peut aussi reprendre l'interview lors de la séance suivante. C'est le principe de la *reprise*, principe qui permet d'approfondir l'entretien en reprenant point par point l'interview à l'aide d'un questionnaire retravaillé et détaillé.

N.C.M.

Interrompre, certes non, en effet, mais intervenir même fréquemment au cours de l'entretien, à mon avis, oui. Dominique Aron-Schnapper a raison de rappeler les deux erreurs des débutants : le silence ou l'intervention impérieuse³. Si on excepte ces deux travers, la tactique dépend en grande partie de la nature de l'enquête. Denis Peschanski rappelle que les modalités sont différentes selon qu'il s'agit de témoignage oral comme source complémentaire,

¹. A. Beltran et J.-F. Picard, "Les électriciens, les gaziers, les hommes de science et les autres", in Les Cahiers de l'I.H.T.P., n° 21, p 83.

². Voir J.-F. Sirinelli, *Génération intellectuelle, Khâgneux et Normaliens entre les deux guerres*, Paris, Fayard, 1988, ainsi que R. Rémond, A. Coutrot, I. Boussard, *Quarante ans de cabinets ministériels*, op. cit., ou encore J. Ozouf dont l'étude repose sur 4.000 réponses écrites à un questionnaire.

³. D. Aron-Schnapper, op.cit., p. 48.

du témoignage objet d'histoire ou de corpus d'archives orales¹, mais l'historien peut souvent être amené comme ce fut mon cas à poursuivre ce triple objectif au cours d'un même entretien. Dans ce cas, il doit alterner le directif et le non directif et cela pour plusieurs raisons.

Dans le cadre d'une thèse où la source orale vient compléter ou nuancer une réflexion, malgré la précision du questionnaire, l'historien est conduit à intervenir fréquemment d'abord parce que le temps lui est compté, ensuite parce qu'il lui faut vérifier des propos tenus par d'autres, enfin parce qu'il est nécessaire dans la recherche du pourquoi de ne pas se contenter de réponses spontanées.

D'autre part, les interrogeant sur une ancienne et longue durée, il faut sans cesse vérifier que les propos tenus concernent bien la fonction ou la période évoquée. Ceci est particulièrement vrai de ceux qui, interrogés sur l'avant 1945 dans des fonctions encore modestes et donc peu précises dans leur mémoire, ont tendance à parler en réalité de l'après 1945. Ainsi en fut-il du rôle des cabinets ou des directeurs par exemple. Pour en connaître l'évolution, je devais sans cesse leur faire préciser de quel ministre il s'agissait, afin d'éviter chez eux la confusion entre les différents cabinets ou directions de la IIIe République, de Vichy, ou de la IVe République auxquels ils avaient pu participer.

Entretien directif aussi quand le questionnaire préparé pour un groupe s'avère inadapté soit au tempérament soit à la vie professionnelle d'un individu.

Entretien directif encore quand l'envoi du questionnaire au préalable ne s'avère pas une contrainte suffisante et quand le témoin suit la logique de sa mémoire alors que l'heure passe. Si l'enquêteur n'intervient pas on aura bien un témoignage, mais non des réponses aux questions qu'on se pose.

Entretien directif enfin, lorsqu'on cherche des compléments d'informations sur un sujet à propos duquel le témoin s'est déjà exprimé à l'écrit et qu'il faut, avec toute la courtoisie nécessaire, lui faire abandonner ses réponses toutes prêtes et obtenir de lui qu'il s'exprime sur ce qu'il n'a pas encore dit.

Reste un problème qu'il ne faut pas sous-estimer. En effet, spontanément leur mémoire a plus enregistré le comment que le pourquoi, il est donc nécessaire d'insister sur les raisons de leurs discours ou de leurs comportements, leur proposer des hypothèses. Le risque est alors d'obtenir, même chez eux, des réponses induites, reconstruites aujourd'hui mais non vécues à l'époque, un peu comme dans ces sondages où le sondé émet une opinion au sujet d'un problème qu'il ne s'était jamais posé. J'en donnerai un exemple. Lorsque je les ai interrogés sur le choix de la carrière d'inspecteur des Finances, je leur ai demandé, dans l'espoir de mesurer la place de l'Inspection dans

¹. D. Peschanski, *art.cit.*, p. 53.

l'échelle des valeurs professionnelles de l'époque, à quelles carrières ils avaient ainsi renoncé et pourquoi. Or, pour certains, il n'y a pas vraiment eu de choix : ceux-là, je les ai donc contraints à faire un choix rétrospectif qui n'a jamais existé et leur témoignage sur ce point apparaît largement reconstruit. Dans l'étude de la hiérarchie des carrières possibles, il m'a fallu lors de l'exploitation éliminer ceux pour qui entrer à l'Inspection avait été une évidence. Lorsqu'ils invoquent – souvent – la chance, le hasard pour expliquer leur trajectoire, une tenace diplomatie doit les conduire à les faire envisager d'autres rationalités.

Pour autant il faut en effet se garder d'interrompre ! Ceci n'est pas toujours aisé, surtout lorsque le témoin fait surgir lentement des souvenirs qu'on connaît déjà par ailleurs. Là encore, le temps passant, l'impatience guette qu'il faut maîtriser.

7. Quels sont les avantages d'un entretien à plusieurs chercheurs ?

N.C.M.

Ayant assisté aux interviews collectives organisées par Jean Bouvier et René Girault à l'Université Paris X-Nanterre auprès des décideurs, dont ceux d'Emmanuel Mönick et de Guillaume Guindey¹, je dois dire que sans se substituer aux témoignages oraux d'un chercheur ou aux archives orales d'un Comité d'histoire, cette méthode d'investigation de nature différente m'est apparue très féconde et j'estime qu'elle devrait compléter beaucoup plus souvent les archives orales ou les enquêtes individuelles des historiens.

Elle offre en effet plusieurs avantages : les informations recueillies dactylographiées sont immédiatement utilisables et elles échappent nécessairement aux conditions d'anonymat. Le témoin étant confronté lors de l'évocation de ses responsabilités successives à des spécialistes différents, les questions plus précises, plus fouillées obtiennent des réponses plus circonstanciées et les échappatoires sont moins aisées ; si des confusions apparaissent le spécialiste peut plus facilement remettre courtoisement le témoin en situation. Enfin les historiens qui y participent bénéficient des problématiques différentes de leurs collègues qui peuvent leur ouvrir les yeux sur des aspects auxquels ils n'auraient pas pensé seuls.

Certes on trouvera peu de confidences involontaires dans ces entretiens collectifs, mais, à l'expérience, ce type d'interview auprès des décideurs apporte des informations qu'un seul archiviste ou historien n'aurait pas nécessairement obtenues. Il y a là, à mon avis, et tout particulièrement auprès des élites qu'inquiètent assez peu ces formes d'interrogatoires qui leur rappellent les conférences de presse, une source orale à davantage exploiter.

¹. Interviewés respectivement en avril 1979 et en février 1980, voir p.73, note 1.

C.H.E.F.F.

Apparemment, le fait de mener un entretien à plusieurs chercheurs apparaît comme un gage de réussite et comme un atout pour la richesse historique du témoignage : plus grand soin de la préparation, meilleure connaissance de la matière, croisement des sources et des approches, diversité des réactions et des interprétations... Cette méthode a été pratiquée en effet avec succès par plusieurs équipes d'historiens, dont René Girault ou Jean Bouvier. Elle correspond en fait à une certaine conception du témoignage de l'acteur du passé : les historiens confrontent leurs analyses en présence du témoin, à qui il est en réalité demandé d'infirmier ou de confirmer les thèses en présence, pour la plupart élaborées à partir de la consultation des archives écrites. La source orale vient ici plus souvent à l'appui de la source écrite qu'elle n'est elle-même fondatrice d'une interprétation nouvelle. Ainsi, Michel Margairaz a-t-il privilégié le témoignage de François Bloch-Lainé et de ses disciples pour conforter sa thèse d'une conversion des Finances à l'économie¹.

Toute différente est l'approche des archives orales autobiographiques où l'on cherche à réunir les témoignages de tous les courants et de toutes les générations et où la parole de chacun est considérée comme ayant une réelle valeur, dans toute son épaisseur chronologique et biographique. Dans un tel cas la relation singulière entre le témoin et l'interviewer est première et c'est de cette singularité que pourra jaillir une parole neuve, dans une confiance où le témoin raconte ou se raconte, tandis que l'interviewer s'efface et suggère... Inscrite dans le temps – le fil d'une vie mais aussi dans une série d'entretiens² – la relation témoin-enquêteur se modifie, s'affine, s'enrichit au rythme des séances interdisant l'irruption soudaine d'un tiers, si spécialisé et si compétent soit-il. En fait, au Comité, la méthode-clef est celle de l'instauration de la confiance, ce qui suppose permanence et stabilité de l'enquêteur (ou des enquêteurs) et régularité et renouvellement des séances. Ainsi lorsque Pierre Moussa, ancien président de Paribas, a été interrogé pendant une petite dizaine de séances par deux enquêteurs, la règle ne fut en rien transgressée : le premier était son enquêteur "biographique" normal, le second était un ancien directeur de la banque, chargé, au moment de l'interview, des archives de Paribas, et crédité par P. Moussa d'un important capital de confiance et de discrétion.

¹. Michel Margairaz, *L'Etat, les Finances et l'économie, 1932-1952. Histoire d'une conversion*, Paris, C.H.E.F.F., 2 vol., 1991.

². Sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

II. L'exploitation

1. Quelles difficultés pratiques vous a posées l'exploitation du témoignage oral ?

N.C.M.

La première difficulté pratique la plus contraignante tient au temps et au coût qu'implique l'exploitation de la source sonore (sans compter la collecte). Rappelons cette évidence, l'écoute est bien plus lente que la lecture.

Il faut du temps, donc de l'argent si on veut économiser son temps personnel, pour *transcrire* les bandes, ce que j'ai fait faire avec la collaboration (rémunérée) d'une étudiante, Sylvie Denaux, mes interviews dépassant rarement trois heures. Ce problème du temps dépend bien entendu de l'objet de la recherche. Pour mon enquête, je n'ai pu faire deux entretiens que dans la moitié des cas, faute de temps. Le Service historique de l'éducation qui s'intéresse à la décision en matière de politique éducative en réalise trois en moyenne par personnalité, quatre voire cinq s'il s'agit d'un ministre. Il est sûr qu'il est plus aisé d'entreprendre une démarche systématique de transcription lors d'une enquête thématique que pour des récits de vie qui peuvent donner lieu à 14 entretiens ! Dominique Aron-Schnapper cite plusieurs évaluations : de 25 à 30 heures pour une heure d'interview si la transcription est soumise à l'interviewé, de 15 à 20 heures dans le cas contraire.

Mais faut-il ou non transcrire les interviews ? Cela me semble un faux débat. Faux débat, car si la technique permettait la transcription automatique tout le monde serait d'accord, étant entendu que la seule source reste la bande et qu'à l'heure de l'interprétation on ne peut pas faire l'économie de l'écoute. Il reste qu'aujourd'hui la transcription, pourtant indispensable pour permettre la critique des sources et la confrontation des points de vue au cours du déroulement de la campagne d'archives orales, est rarement faite par les Comités d'histoire qui donnent la priorité à la quantité des témoins interviewés et des informations fournies au détriment parfois de la qualité de l'interrogation et de son accessibilité. La norme aujourd'hui va plutôt à l'absence de transcription¹ au profit d'inventaires, de compte rendus analytiques, de fiches chronothématiques accompagnées d'index².

En l'absence de transcription, quelle que soit la qualité des fiches chronothématiques, il faut du temps pour repérer tous les moments de la ou des cassettes où le sujet qui intéresse est abordé. Un même sujet peut figurer

1. On trouvera un inventaire utile même s'il n'est pas complet des Comités d'histoire pratiquant la collecte d'archives orales dans l'article de A. Beltran, "Les Comités d'histoire des ministères et des administrations", in *Les Cahiers de l'I.H.T.P.*, n° 21, nov. 1992, p. 103-107.

2. Le ministère de l'Air, pionnier en la matière, a établi un modèle de comptes-rendus et de fiches chronothématiques accompagnées d'index. Voir V. Debernardy-Lepère et Fr. de Ruffray, *Histoire orale, inventaire des témoignages*, Paris, SHAA, 1988, 411 p.

selon la vitesse de travail de la mémoire et les reprises nécessaires des enquêteurs à des moments différents de la bande ou sur plusieurs bandes. Il faut du temps ensuite pour la prise de notes (y compris de l'énoncé de la question), car la réponse orale n'est pas structurée comme la réponse écrite, elle est plus hésitante, délayée, bavarde pour tout dire. Certains témoins ont besoin de durée et de mise en confiance avec l'enquêteur, d'allers et de retours, l'écoute alors se prolonge. La prise de notes doit aussi tenir compte des contradictions dans les propos tenus. S'il s'agit de résumer, plusieurs réécoutes sont nécessaires. S'il s'agit de transcrire mot à mot, c'est encore plus long. Il faut du temps encore pour aller vérifier, sur bandes, à l'heure de la rédaction ses notes parfois prises trop vite ou devenues incompréhensibles sans le propos précédent. Il en faut enfin pour obtenir avant publication l'autorisation lorsque celle-ci est exigée par le témoin.

Oui ! l'exploitation des archives orales est bien plus "chronophage" que celle des archives écrites et nous sommes d'accord avec Philippe Joutard lorsqu'il écrit : «Il existe en matière d'histoire orale comme en économie, une véritable loi des rendements décroissants»¹. L'avenir est à la transcription avec index des noms propres, des dates et des thèmes que l'informatique fournira bientôt peut-être.

Reste une question, comment traduire l'oral à l'écrit ? Il va de soi que la transcription, étape intermédiaire entre la bande son – qui reste répétons-le, la seule source véritable – et l'interprétation, doit tout retenir, des rires aux hésitations, des redites aux bafouillements et, à l'aide de la ponctuation, conserver du mieux possible le rythme et le ton. Mais lors de la rédaction, certains historiens stylisent en quelque sorte le discours, d'autres comme moi le laissent en l'état, quitte à écorner parfois l'ego des témoins. Si celui-ci a droit de regard sur les citations, il les corrigera le plus souvent ; sinon, c'est à l'historien de trouver un moyen terme entre la fidélité excessive et la réécriture abusive. Dans le cas des hauts fonctionnaires, leur attachement à la forme, leur langage, qui devient une information en elle-même sur l'esprit de corps, offrent à l'historien des réponses qui appellent rarement réécriture avant citation. Si d'aventure le langage devient plus familier, alors qu'ils sont habitués à prendre la parole de manière élégante, construite et claire, l'effet recherché ne peut qu'être volontaire et la citation intégrale est nécessaire.

En effet, j'ai fait un constat : l'oral donne lieu davantage que l'écrit, même chez ces hauts fonctionnaires, au langage familier, dans des limites étroites cependant. Comme si la parole dotait son usager d'une impunité que l'écriture n'assurerait pas, comme si l'auto-censure même chez eux était moins grande à l'oral qu'à l'écrit. Que faire de ces propos parfois argotiques ? Il n'y a pas lieu de

¹. P. Joutard, *Ces voix qui nous viennent du passé*, op. cit., p. 228.

les citer s'ils ne font que dire – plutôt mal – ce que d'autres disent ou écrivent plutôt bien. Mais lorsque ces laisser-aller verbaux sont signifiants, ou sur la personnalité du témoin ou sur le sujet évoqué, il ne faut pas de timidité.

Lors de la rédaction, le choix des citations ou des exemples pour argumenter et illustrer une réflexion est toujours difficile à faire parmi les matériaux écrits, oraux ou iconographiques dont l'historien dispose mais l'oralité accentue la difficulté. Certes, la pertinence du contenu est un premier critère, la représentativité du témoin un autre, la lisibilité un troisième, mais à l'oral s'en ajoute un autre plus insidieux : la séduction de la voix, le charme de la personnalité. A qui donner la parole ? A celui qui parle avec humour ? avec émotion ? avec virulence ? avec nuance ? Qui faire entendre ? le plus bavard ? le plus synthétique ? Une citation peut, par le ton ou la tonalité, posséder une force propre qui dépasse ce qu'elle est censée illustrer. J'en donnerais un exemple concret. Le témoignage critique de Pierre Calvet sur le monde enseignant auquel appartenait son père est atypique par son ton, son amertume sur le sort de ses parents, sa récurrence au cours de l'entretien, sa violence parfois. Pourtant c'est lui que j'ai retenu pour illustrer ces fils d'enseignants qui se détournent de la profession du père pour faire carrière dans "l'establishment", tout en soulignant qu'il s'agissait là d'une position extrême, et cela de préférence au témoignage d'un autre fils d'enseignant moins radical que lui dans son rejet mais aussi moins "fascinant". De cette fascination de l'oral plus forte que l'écrit dans le choix des citations, il faut, même victime consentante, être bien conscient et en avertir le lecteur, particulièrement avec une population qui sait si bien dire !

C.H.E.F.F.

Pour le C.H.E.F.F, l'exploitation rigoureuse et scientifique du témoignage oral passe aussi par une transcription littérale de l'enregistrement, qui seule permet d'utiliser la source orale comme une source historique à part entière. Ainsi, une simple prise de note, évidemment plus rapide, lors de l'écoute d'entretiens est-elle souvent inutile, voire inefficace : elle conduit inévitablement à un retour ultérieur à l'écoute de la cassette. Les autres formes d'exploitation de la source orale comme les transcriptions partielles, les résumés de témoignages, les prises de notes non suivies de réécoute, etc., destinées là encore à gagner du temps conduisent à une utilisation minimaliste de la source orale : elle est alors considérée soit comme complément d'information de la source écrite, soit comme un simple instrument de repérage de pistes de réflexion pour le chercheur. Ce type d'utilisation implique généralement l'absence de citations, ce qui est regrettable, tant du point de vue de la méthode que de l'apport historique.

La transcription littérale du texte est cependant soumise à trois contraintes :

1) L'expérience prouve que, pour une analyse transversale des interviews, une exploitation individuelle de la source orale est préférable à une exploitation collective sous forme de partage des réécoutes et des transcriptions d'interviews. En effet, en dépit des précautions prises, comme l'élaboration d'une grille d'exploitation commune à toutes les interviews, la part d'arbitraire ne peut être évitée, conduisant à une sélection restrictive ou au contraire maximaliste des interviews, ce qui nuit à l'homogénéité de la source et au caractère scientifique de l'exploitation.

2) Lorsque la transcription d'une cassette n'est pas intégrale, soit en raison d'une exploitation thématique, soit par manque de moyens, il est indispensable de situer l'extrait transcrit dans le contexte de l'interview (réponse à une question, développement sur un thème donné ...) et, bien entendu dans son contexte historique et professionnel, notamment la fonction du témoin à l'époque. Le cheminement personnel du témoin doit ainsi être systématiquement pris en considération afin de ne pas fausser l'interprétation de ses propos.

3) La traduction écrite des hésitations, rires, intonations de voix, reste difficile. Sans constituer une preuve au sens historique, elle peut néanmoins guider l'intuition du chercheur sur la spontanéité du témoin, sa plus ou moins grande facilité ou sa gêne à parler de tel ou tel sujet. S'il ne peut être intégralement transcrit dans une publication – les témoins réécrivent souvent eux-mêmes leurs citations lorsqu'elles sont destinées à être publiées –, le style oral doit toutefois être pris en compte dans la transcription et l'analyse personnelle du chercheur.

2. A quels types de questions avez-vous obtenu le plus d'informations ? Quels types d'informations ne peut-on espérer ? Quels types d'informations peuvent-elles surgir sans qu'elles aient été sollicitées ?

N.C.M.

Je classerais, à l'expérience, ces informations en fonction des résultats obtenus aux questions posées, de leur taux de fécondité en quelque sorte : des plus superflues aux plus indispensables en passant par les questions décevantes, délicates, utiles, nécessaires, sans oublier les non-réponses ou les réponses inattendues à des questions non posées.

1) *Superflues* les questions qui trouvent leurs réponses dans les sources écrites aisément consultables. Par exemple celles portant sur les *dates* de leur nomination qui figurent dans les annuaires ou dans les états de service, dates que l'historien a plus que le témoin en mémoire. Autres exemples : les périodes de service militaire ou les remises de décoration. D'une manière générale, toute question appelant une réponse datée avec précision est à éviter sous peine de

les voir se plonger, avec perplexité, dans une chronologie à rebours qui a peu de chances de s'avérer exacte.

2) *Décevantes* toutes les réponses aux questions posées sur les événements dont ils ont été les *spectateurs* contemporains mais non les acteurs. Soit c'est de la grande histoire et les risques de reconstruction sont trop grands, soit les événements ne les ont pas concernés et les réponses sont banales. N'oublions jamais que les témoins ne peuvent témoigner que de ce qu'ils ont personnellement vécu. Les interroger sur le New Deal ou la politique des grands travaux comme je l'ai fait fut une perte de temps dans la mesure où ils ne se sentaient pas personnellement concernés. Pire, ces questions peuvent les mettre en difficulté car dès lors qu'ils ont accepté de parler ils n'aiment guère avoir à se taire ! Si on veut tout de même s'y risquer, il faut trouver le lien entre l'événement et leur vie personnelle. Par exemple la conscience de la menace de guerre peut être induite dans une question portant sur les langues étrangères et les voyages linguistiques qu'ils ont pu effectuer en Allemagne entre 1933 et 1939. Un quart de mon questionnaire concernait, sous le titre "Au fil de l'histoire", le recueil de leurs points de vue sur l'actualité de l'entre-deux-guerres. Leurs réponses sont globalement inutilisables, soit parce qu'elles sont creuses, voire laconiques, soit parce qu'elles sont invérifiables et non argumentées, soit parce que visiblement elles sont trop sujettes à reconstruction. Jean-Jacques Becker a raison de dire : «Comme l'a dit M. Pollak, l'histoire orale permet de remplir certains "blancs" de l'histoire, mais si elle les remplit de façon fautive ou de façon incertaine, quel sera l'avantage¹ ?»

Décevantes encore les informations sur le contenu des *dossiers mineurs* qu'ils ont eu à traiter, sur les collaborateurs éphémères qui les ont assistés, sur les données chiffrées sujettes à caution, sur les problèmes administratifs qu'ils ont dû résoudre. Seules les grandes décisions – grandes dans leur vie professionnelle et personnelle, je veux dire – peuvent être détaillées, pour les autres le temps passé entre l'action évoquée et l'entretien est un handicap dirimant, à moins qu'ils aient conservé des archives publiques ou des correspondances. Sans compter que plus ils ont détenu de hautes responsabilités, plus ils s'étonnent, vaguement agacés, qu'on vienne perdre leur temps et le nôtre pour des aspects mineurs de leur vie professionnelle.

3) *Déliçates* à manier les questions portant sur une période de leur carrière qui les a conduits à faire de *mauvais choix* ou à ne pas faire ce qui est apparu ensuite comme le bon choix.

A cet égard les réponses portant sur Vichy sont si stéréotypées qu'elles deviennent une source pour la mémoire de Vichy, mais sont peu utilisables au premier degré. Par exemple, ils sont unanimes à considérer aujourd'hui que le

¹. J.-J. Becker : "Le handicap de l'apostériori", in *Questions à l'histoire orale*, in Les Cahiers de l'I.H.T.P., n° 4, juin 1987, p. 96-97.

dirigisme de Vichy fut le fruit provisoire de l'Occupation et de la pénurie. Les archives orales ne permettent donc pas de mesurer leur adhésion éventuelle ou leur résistance entre 1940 et 1942 à un dirigisme doctrinal. Ils sont également très réticents à évoquer le comportement ou les responsabilités de leurs camarades au cours de cette période. Ce passé douloureux est trop proche, les survivants trop nombreux, leur esprit de corps trop vif pour diffuser à l'extérieur les jugements sur autrui, même à des historiens. J'ai bien conscience d'avoir moi-même intériorisé cette difficulté, pratiquant en quelque sorte l'auto-censure et j'ai peu poussé l'interview sur cette période, craignant de les mettre en difficulté ou de créer un climat de défiance, et bien consciente des réponses stéréotypées qui m'attendaient.

Délicat aussi tout ce qui se rapporte à leur traitement, aux primes qui s'y rattachent et d'une manière générale aux *aspects financiers* de leur carrière, exception faite de leur sortie des cadres du service ou de leur passage dans le privé. En effet, ils évoquent volontiers les motivations financières du pantouflage – sans jamais les chiffrer – car c'est l'occasion à la fois de dénoncer la modicité des traitements de la fonction publique, de rappeler qu'ils ne sont pas tous de grands bourgeois et d'exprimer leur regret d'avoir été "obligés" de quitter le service public. D'une manière générale, les chiffres comme les dates sont mal conservés dans leur mémoire.

Déliçates encore sont les questions portant sur des *décisions qui se sont avérées inadaptées* pour la direction d'une administration, pour l'économie ou pour l'entreprise. Mon étude sur la déflation Laval a montré que s'ils sont bien conscients aujourd'hui d'avoir fait le mauvais choix en défendant le franc en 1934-1935, ils insistent plus volontiers sur l'erreur politique de cette déflation qui ne saurait leur être imputée, que sur l'erreur technique ou économique qui relevait de leurs attributions. Ils en font volontiers porter la responsabilité sur Laval et son conseiller Bouthillier, deux hommes déjà bien déconsidérés¹.

Déliçates enfin les questions portant sur leur engagement ou *opinions politiques, voire religieuses*. Certains l'évoquent spontanément, mais lorsque ce n'est pas le cas, c'est qu'ils considèrent que cela relève de leur vie privée et n'appartient pas à l'histoire. Leur devoir de réserve s'ajoute à leur pudeur. Bien sûr on peut trouver des biais, déceler des tendances ou des engagements à travers leurs lectures, leurs activités associatives, parfois le contenu de leurs discours. Mais leur demander si le passage par tel ou tel cabinet était un choix politique s'est avéré illusoire puisqu'ils ont tous répondu que c'était là une fonction technique et non partisane. Seule la participation à un cabinet socialiste leur paraît politique ! Quant à se fier au témoignage de leurs camarades, cela est

¹. Voir N. Carré de Malberg, "Les inspecteurs des Finances et la défense du franc de 1931 à 1936", in *Du franc Poincaré à l'écu*, Paris, C.H.E.F.F., 1993, p. 125-169.

apparu à l'usage bien risqué, les informations les plus fantaisistes, contradictoires et non datées, ayant été recueillies.

4) *Utiles* sont les *informations factuelles*, accessibles par ailleurs dans les sources écrites mais qui permettent l'économie d'une longue recherche. Par exemple, j'ai cherché à connaître les écoles secondaires qu'ils avaient fréquentées. J'ai utilisé leurs réponses sans les contrôler. D'une part leur mémoire ne peut pas être sur ce point mise en défaut, d'autre part ils n'ont aucune raison collectivement de mentir, enfin ces informations étaient éventuellement vérifiables. Je gagnais un temps précieux à éviter le dépouillement fastidieux des archives des différents établissements scolaires concernés. Il en fut de même de la *profession de leurs grands-parents* et de leur beaux-parents. Leurs réponses ont permis une nécessaire mise au point sur les origines bourgeoises des inspecteurs en soulignant l'évolution au cours du demi-siècle et en faisant apparaître le poids important des classes moyennes chez ces nouvelles élites.

Utile encore le souvenir de leurs professeurs ou "éveilleurs" pour reprendre l'expression de Jean-François Sirinelli. Mais c'est toujours l'homme plus que le discours qui les a marqués et on ne peut déduire des seuls noms propres évoqués une influence intellectuelle réelle. Ainsi tous me citent la forte impression que leur ont faite certains professeurs comme André Siegfried ou Clément Colson en économie pour les plus anciens, Baumgartner en finances publiques pour les plus jeunes. Mais ils ont généralement plus retenu la musique que les paroles et le témoignage provoqué trouve ici ses limites.

Utile enfin le rappel leurs *œuvres* (ouvrages ou articles) tout en sachant que leur liste n'est pas nécessairement exhaustive.

Plus généralement j'ai constaté que les étapes de leur vie se prêtent à une inégale mémorisation et à cet égard l'*adolescence* apparaît comme une période privilégiée. Outre la nostalgie, puissant levain pour la moisson de leurs souvenirs, les points de repère y sont aisément identifiables grâce aux ruptures qui ont scandé leur passage à l'âge adulte, baccalauréat, service militaire, concours, premier emploi, mariage. En outre ils ont à cette étape de leur vie acquis les références culturelles, intellectuelles et morales qui les accompagneront toute leur vie.

5) *Nécessaires* sont les questions sur le sentiment d'*appartenance* à un groupe social. Les données des dossiers de candidature sont fiables, mais parfois l'historien peut difficilement se rendre compte de la réalité de telle profession paternelle déclarée. Outre les éternels débats sur le contenu de la rubrique rentiers ou propriétaires, des métiers comme avocat, pasteur ou médecin exigent des précisions que seule la conscience de classe du témoin (ou de ses descendants, ici très précieux) permet d'obtenir.

Nécessaires aussi les questions sur leurs *activités extra-professionnelles*, notamment les fonctions d'enseignement, qui n'apparaissent pas dans leurs dossiers.

Nécessaires encore les informations sur leur *mode de vie*, introuvables autrement : les voyages, les livres ou journaux, les influences subies, les sports pratiqués, la sociabilité. Ces réponses, souvent trop personnelles pour être vérifiées, possèdent plusieurs vertus : elles restent très présentes dans leur mémoire, elles contribuent à différencier au sein des élites des sous-groupes, elles permettent de vérifier d'autres réponses dans le cours de l'interview, elles ne comportent aucun enjeu personnel de réussite ou d'échec et donc sont peu susceptibles de reconstruction.

7) *Indispensables* sont les questions sur les *mentalités, les motivations*. L'Inspection étant absente de la littérature ou de la presse, l'étude de la représentation «à partir de laquelle s'élabore les motivations profondes des uns et des autres», pour reprendre la formule de Jean-François Sirinelli¹, ne peut venir que des témoignages provoqués². Les motivations individuelles constituant la variable peut-être la plus déterminante de l'action humaine, et donc de la position occupée, expliquer les carrières des hauts fonctionnaires des Finances sans ce point de départ-là quand on peut se le procurer, fût-il parfois déformé par la mémoire reconstruite, eût été plus qu'une faute professionnelle... Encore faut-il décomposer les questions et les réponses, confronter ces dernières avec celles des autres, dégager l'exception de la règle. Par exemple, les faire parler de l'esprit de corps fut aisé, exploiter leurs réponses l'est beaucoup moins, tant le sujet est sensible et complexe sa définition : assistance mutuelle ? langage et formations communs ? conscience d'appartenance à un ensemble prestigieux ? sentiment de supériorité ? esprit de chapelle au sein du corps ? solidarité externe ? conformisme intellectuel ? Une réponse complète ne pouvait se trouver que dans les archives provoquées.

Indispensables aussi les informations sur le passage *public-privé*, ses raisons, ses modalités, ses effets et aussi la perception des différences entre les deux carrières qui permettent de réfléchir sur la notion de service public, sur l'étroite imbrication au cours de la première moitié du siècle entre haute administration et milieux d'affaires, ou plus exactement entre ministère des Finances et grande banque.

Indispensables encore les informations sur les *hiérarchies réelles* lors de la prise d'une décision ou lors de conflits internes dans un ministère. Infor-

¹ J.-F. Sirinelli, *Génération intellectuelle (...)*, op. cit., p. 116.

² En effet l'image de l'Inspection transmise par les notices nécrologiques ne recouvre pas tout à fait la représentation des témoins. Aussi bien elle est à usage interne, destinée à édifier les membres du corps et s'intéresse surtout à ceux qui sont restés dans les cadres. Voir N. Carré de Malberg, "Image de soi et légitimité chez les inspecteurs des Finances de la première guerre mondiale à nos jours", in *Revue historique*, avril-juin 1981, p. 389-403.

mations bien éloignées des organigrammes officiels tant les personnalités l'emportent sur les emplois occupés. Non seulement on y découvre qui (au pluriel) décide en réalité et dans quelles circonstances, mais aussi leur marge de manœuvre, leur indépendance ou leur soumission par rapport au ministre dont ils dépendent.

Indispensables enfin les informations portant sur les *conditions dans lesquelles ils ont été promus* (ou *rétrogradés*) d'un poste à l'autre. Sanction ? Faveur ? Récompense ? Juste reconnaissance des mérites ? Parrainage politique ? administratif ? d'affaires ? familial ? Certes les dossiers suggèrent des réponses par la succession ou la date des emplois ou encore (mais trop rarement) par des correspondances, mais hélas leur contenu est trop aléatoire et surtout très lacunaire. Leur témoignage est indispensable pour comprendre leur accès à la direction des Finances et plus encore pour mesurer et leur indépendance et leur influence, reconstituer leurs réseaux personnels et les atouts dont certains disposaient. Dans le cadre d'une réflexion sur l'indépendance de ces hauts fonctionnaires d'autorité (hors des cadres) envers l'exécutif ou les milieux d'affaires, seuls les témoignages oraux permettent de vérifier mes hypothèses.

Indispensables enfin les informations sur leurs *relations* pour comprendre sur quoi reposent ces affinités, savoir s'ils s'en sont servis soit pour obtenir un poste soit pour convaincre d'une décision. L'historien aurait bien tort de se priver des *portraits* qu'ils soient courtois ou acides, d'autant que généralement leur verbe comme leur plume sont de grande qualité, qu'il s'agisse d'hommes politiques, d'hommes d'affaires ou de hauts fonctionnaires. A l'historien de vérifier auprès des autres témoins ou d'autres sources et de ne conserver que les seuls portraits et anecdotes vraisemblables ou véridiques.

8) *Inattendues* furent certaines *non-réponses*. Ainsi sur leur initiation à l'économie (et leurs professeurs), ils n'avaient pas grand chose à dire. Sans aucun doute ce fut là une erreur de perspective de ma part et non une propension à l'oubli. J'avais naïvement cru que la formation à l'économie politique de ces futurs responsables de la politique financière et économique de la France avait été assez poussée pour les avoir marqués durablement. Illusion ! Quelques noms surgissaient, quelques règles de pure orthodoxie, peu de choses en réalité¹.

Inattendues aussi les informations qui entraînent à *réviser les analyses* ou hypothèses d'explication. Ainsi en fut-il de la solidarité interne du corps, sérieusement atténuée en fait par de multiples clivages dont celui qui sépare

¹. Les non-réponses peuvent être individuellement très intéressantes. A. Darbel et D. Schnapper notent que les questions sur le pouvoir politique ou, plus étonnant, sur le passé de l'administration obtiennent moins aisément de réponses ; voir *Le système administratif*, Paris, La Haye, Mouton, 1972, p. 244-245.

ceux qui faisaient leur carrière et ceux qui ne faisaient que leur métier ou encore celui qui sépare les provinciaux des Parisiens.

Inattendues et fécondes, les informations *non sollicitées* qui m'ont mise sur des pistes nouvelles. Inattendu, enfin, l'accès aux *archives privées* que certains témoins m'ont révélées et laissées consulter.

3. L'analyse quantitative est-elle pertinente dans le cas des archives provoquées auprès des anciens décideurs ?

N.C.M.

Avant de répondre sur la pertinence de l'analyse quantitative, je rappellerais que la source orale n'est jamais à elle seule une preuve de réalité au mieux une présomption. Le grand nombre de témoignages identiques ne change rien à l'affaire¹.

La fréquence de témoignages convergents reste pourtant pour l'historien un indice de forte probabilité à la condition que les itinéraires, l'âge ou le passé des témoins aient été assez hétérogènes pour ne pas secréter une vision, commune peut-être, mais fautive. Faute de quoi on a bien une information sur leurs mentalités, mais non sur la réalité. J'en ai fait l'expérience lorsque j'ai interrogé les inspecteurs sur la difficulté du concours. Tous le jugeaient redoutable, le plus difficile de tous (avec la botte de l'X) et argumentaient en citant le taux de réussite. J'ai découvert par la suite dans les archives de l'Inspection qu'ils surestimaient tous systématiquement le nombre de candidats réels, confondant ceux qui suivaient plus ou moins sérieusement la préparation avec ceux qui réellement tentaient leur chance et à l'inverse sous-estimaient le nombre des reçus². Mais cette idée fautive communément partagée d'un concours extrêmement sélectif révélait un fait vrai que le quantitatif, cette fois, permettait de démontrer, le sentiment partagé d'être les meilleurs. Le quantitatif dans cet exemple a donc valeur de démonstration non de la réalité, mais de sa perception.

Pour toute étude statistique, il faut que soient réunies certaines conditions. Dominique Aron-Schnapper dans son article déjà cité pose comme première condition que l'échantillon des personnes interrogées soit représentatif de l'ensemble de la population étudiée et adresse l'avertissement suivant : «Il faut se garder de la tentation après coup de tirer des conclusions statistiques d'un échantillon qui n'a pas été construit sur des bases statistiques», mais elle prend acte en même temps que dans une enquête rétrospective cette

¹. Voir l'exemple des témoignages sur le défilé des goumiers marocains à Marseille en 1944, cité par Ph. Joutard, *Ces voix qui nous viennent du passé*, op. cit., p. 222.

². N. Carré de Malberg, "Pourquoi devient-on inspecteur des Finances de 1919 à 1946 ?", in *Etudes et Documents*, 1991, vol. 3, C.H.E.F.F., p. 293-405.

représentation des divers catégories d'acteurs reste nécessairement inégale pour des raisons biologiques dont j'ai déjà parlé. Dans le cas de l'histoire des élites financières, leur petit nombre interdit d'opérer au préalable un échantillonnage représentatif, plaide pour l'exhaustivité mais n'interdit pas le quantitatif dès lors que la décomposition par génération ou par catégorie n'est pas poussée à l'extrême, que seules soient exploitées les questions qui ont été posées à tous et qu'il y s'agisse d'un corpus suffisamment homogène.

Le quantitatif ne peut intervenir aussi qu'avec des questions assez fermées pour prévoir des types de réponses précises et chiffrables. Ainsi la question : «Par qui avez-vous entendu parler de l'inspection des Finances ? » a généralement été facile à quantifier et à analyser, mais les questions trop ouvertes comme «Pour quelles raisons ? », ou : «Que représentait le service public ? », ont appelé des réponses trop vagues pour être traduites en pourcentages.

Enfin l'hétérogénéité du déroulement des entretiens pose aussi des difficultés pour une étude statistique. Comment comparer un entretien de cinq minutes à un entretien de deux heures sur un même thème ? Délicat, sauf à s'aligner sur le moins bavard, ce que j'ai fait.

Et que faire des réponses spontanées à des questions non posées et donc insuffisamment nombreuses ? Les étudier bien sûr, car elles éclairent ce que d'autres ont laissé dans le flou, mais on ne peut les intégrer dans une statistique. Comment quantifier par exemple la perception négative ou positive d'une carrière dans le privé si la question n'a pas été posée par les enquêteurs ?

Cela étant, l'analyse quantitative même grossière doit être menée chaque fois que les effectifs ou les questions s'y prêtent. En effet, elle garantit la pertinence d'une typologie, elle accroît la lisibilité de la démonstration, elle donne à voir les grandes tendances du vécu et de la mémoire et enfin elle permet de corriger la sur-représentativité d'une citation.

C.H.E.F.F.

Les archives orales pèchent parfois par une trop grande hétérogénéité des réponses. C'est alors que peut se poser le problème de la représentativité des opinions et des mentalités. En effet, suivant les lois statistiques, plus le corpus est restreint, plus grande est la marge d'erreur sur l'ensemble de la population : pour l'étude des élites, l'analyse quantitative n'est alors guère fiable. Comment, dans ces conditions, définir la représentativité de telle ou telle tendance au sein du corpus, par rapport à l'ensemble de la population ? Dans l'étude d'une élite, de ses motivations et de ses représentations, l'analyse quantitative doit être complétée par l'analyse *qualitative*. Ainsi, l'analyse des réseaux d'influences et d'amitié, et le charisme de certains leaders permettent-ils de définir des influences dominantes au sein d'un petit groupe de décideurs et de dégager des

tendances dominantes, et donc représentatives, non pas en nombre, mais en poids, en influence.

Conclusion

N.C.M.

La méthode et les précautions à prendre en matière de témoignages relèvent d'abord des règles du métier d'historien. S'y ajoutent des précautions particulières imposées par le caractère provoqué et oral du témoignage. Mais, et je crois l'avoir démontré, il y a en outre un mode d'emploi particulier pour les décideurs ayant appartenu à la fonction publique. Le nier ou même négliger cette spécificité reviendrait à se priver de toute la richesse potentielle de cette source tout particulièrement indispensable pour l'histoire de l'Etat et plus largement des finances publiques et privées.

A ces conditions on peut espérer approcher au plus près possible la réalité vécue et donner à l'entreprise prosopographique des décideurs financiers cette chair et ce sang, «l'épaisseur réelle des êtres, les déterminants intimes des comportements individuels» dont Emmanuel Chadeau regrettait qu'ils lui soient restés finalement étrangers, à lui qui étudiait naguère les inspecteurs des Finances au XIXe siècle¹.

Pour autant, gardons nous bien de n'écrire l'histoire qu'à partir de cette seule source !

Le Comité pour l'histoire économique et financière de la France
vient de publier :

Jacques Georges-Picot, *Souvenirs d'une longue carrière.*
De la rue de Rivoli à la Compagnie de Suez (1920-1971)

– Introduction et notes de N. Carré de Malberg et H. Bonin.

Paris, C.H.E.F.F., 1993, 427 p.

¹. Emmanuel Chadeau, *Les inspecteurs des Finances au XIXe siècle (1850-1914)*, Paris, Economica, 1986, p. 3.